

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
**MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 10 décembre 2016 à 13 h à laquelle assistaient :

Monsieur le Maire Hugh Scott

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Charles de Broin
	Monsieur Jean Cloutier
	Monsieur Neal Rankin
	Monsieur Brian Bertram

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

## **CONVOCATION**

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Monsieur le maire Hugh Scott, président la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

### **1. Constatation du quorum**

À 13 h 39 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

---

### **2. Résolution 2016-12-119 – Adoption de l'ordre du jour.**

Il est PROPOSÉ par :	Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYÉ par :	Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour qui suit :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes).
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2016.

5. Ratification des paiements exécutés pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 30 novembre 2016.
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.
9. Avis de motion : *Aucun*
10. Projets de résolution :
  - 10.1. Dépôt de la liste d'un extrait du registre tenu en vertu des dispositions du code d'éthique et de déontologie
  - 10.2. Vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier
  - 10.3. Adhésion annuelle à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
  - 10.4. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2017
  - 10.5. Demande à la Ville de Mont-Tremblant de régler le niveau des eaux du lac Tremblant
11. Rapport des comités
  - 11.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2016.
  - 11.2. Comité consultatif d'urbanisme –
    - 12.2.1 Demande de deux dérogations mineures DPREL160008 sur la hauteur du bâtiment principal et DPREL160009 sur le nombre d'étage, matricule 1721-33-1194, lot 5 011 590 du cadastre du Québec, Zone Va-2;
    - 12.2.2 Demande de construction neuve DPCOL150041, matricule 1721-33-1194, lot 5 011 590 du cadastre du Québec, Zone Va-2;
13. Correspondance – *aucune*
14. Affaires nouvelles - *aucune*
15. Période d'intervention des membres du conseil;
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes);
17. Clôture et levée de la séance

---

**3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).**

---

**4. Résolution 2016-12-120 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2016.**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2016 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2016; et,
- b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2016 soit, et il est par les présentes ratifié et adopté, tel que soumis.

---

#### 5. Résolution 2016-12-121 - Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 30 novembre 2016 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 19 703,04 \$.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas,  
secrétaire-trésorier de la Municipalité de  
Lac-Tremblant-Nord, certifie que la  
corporation dispose des crédits suffisants  
pour acquitter les dépenses ci-dessus.

---

Martin Paul Gélinas, *LL. L., D. D. N.*  
*Secrétaire-trésorier*

---

#### 6. . Rapport du Maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

---

Rapport du Maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

---

**7. Résolution 2016-12-122 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.**

CONSIDÉRANT l'exposé du Maire sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'il entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier  
Appuyé par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater le Maire à prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les sujets énumérées à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 12 décembre 2016, déposé par le Maire séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

---

**8. AVIS de motion - *Aucun***

---

**9. Adoption de règlements : *Aucun***

---

**10. Projets de résolution :**

**10.1 Résolution 2016-12-123- Dépôt de la liste d'un extrait du registre tenu en vertu des dispositions du code d'éthique et de déontologie**

CONSIDÉRANT le dernier paragraphe de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale E-15.1.0.1* stipulant que le secrétaire-trésorier, doit, lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, déposer un extrait du registre prévu par le code d'éthique et de déontologie ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt du rapport du secrétaire-trésorier concernant les déclarations prévues à l'article 5.3.5 du code d'éthique et de déontologie de la municipalité de

municipalité de Lac-Tremblant-Nord, lequel spécifie que le secrétaire-trésorier n'a reçu aucune déclarations visées par ledit article depuis l'entrée en vigueur du code d'éthique et de déontologie.

---

**10.2 Résolution 2016-12-124 – Vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier**

Il est PROPOSE par : Madame la conseillère Louise Royer  
APPUYE par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ:

DE PRENDRE acte de l'état indiquant les immeubles sur lesquels des taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie ;

D'ORDONNER au directeur général de prendre les procédures nécessaires pour faire vendre les immeubles ayant plus de deux ans d'arrérages, conformément à la Loi ou d'intenter les procédures judiciaires nécessaires en réclamation de taxes.

---

**10.3 Résolution 2016-12-125 - Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).**

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de l'Union des municipalités du Québec :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

De renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2017 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le paiement des droits de 83,93 \$ (incluant les taxes) pour la l'UMQ.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

---

Martin Paul Gélinas, *LL. L., D. D. N.*  
*Secrétaire-trésorier*

---

**10.4 Résolution 2016-12-126 - adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT Les dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)

Il est PROPOSE par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier  
APPUYE par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

1. QUE les séances ordinaires du conseil se tiendront pour l'année 2017 selon le calendrier suivant :

Jour	Date	Heure
Samedi	21 janvier 2017	10h00
Samedi	11 février 2017	10h00
Samedi	11 mars 2017	10h00
Samedi	8 avril 2017	10h00
Samedi	6 mai 2017	10h00
Samedi	10 juin 2017	10h00
Samedi	8 juillet 2017	10h00
Samedi	12 août 2017	10h00
Samedi	9 septembre 2017	10h00
Samedi	7 octobre 2017	10h00
Samedi	18 novembre 2017	10h00
Samedi	16 décembre 2017	10h00

2. QUE la séance extraordinaire du conseil prévue pour l'adoption du budget annuel 2018 se tiendra le 16 décembre 2017.

---

**10.5 Résolution 2016-12-127 - Demande à la Ville de Mont-Tremblant de maintenir le niveau du lac à une hauteur ne causant pas de dommages aux biens des citoyens de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord.**

CONSIDÉRANT que le nouveau barrage de la décharge du Lac-Tremblant permet de maintenir le niveau du lac Tremblant plus haut que par les années passées;

CONSIDÉRANT que le niveau élevé des eaux du lac Tremblant cause un grave préjudice aux biens des citoyens de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater le maire afin qu'il entreprenne des discussions avec les autorités de la ville de Mont-Tremblant afin que le niveau du lac Tremblant soit abaissé de façon à éviter les dommages subis par les citoyens de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

---

**12. Rapport des comités**

**12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2016.**

---

**12.2 Comité consultatif d'urbanisme**

**12.2.1 Résolution 2016-12-128 - C.C.U. Demandes de dérogations mineures DPREL160008 sur la hauteur du bâtiment principal et DPREL160009 sur le nombre d'étage, matricule 1721-33-1194, lot 5 011 590 du cadastre du Québec, Zone Va-2.**

Demande de monsieur Eric Prockow, relativement au 750, chemin Thomas-Robert, afin de permettre la construction d'un bâtiment principal a) d'une hauteur projetée de 13,6 mètres alors que le règlement stipule que la hauteur maximale ne doit pas excéder 9 mètres; et, b) d'une hauteur de trois étages alors que le règlement prévoit qu'un bâtiment principal ne doit pas excéder deux étages.

PAROLE AU PUBLIC : Après avoir entendu les interventions de trois (3) citoyens et du représentant du demandeur, le conseil décrète ce qui suit :

CONSIDÉRANT les demande de dérogations mineures DPREL 160008 et 160009;

CONSIDÉRANT l'examen de ces demandes par les membres du CCU;

CONSIDÉRANT que toutes les personnes intéressées ont été avisés des demandes de dérogation et qu'elles ont eu l'occasion de se faire entendre;

CONSIDÉRANT Que le refus d'accorder ces dérogations mineures risque de causer un grave préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder les demandes de dérogations mineures ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines concernées par ces demandes.

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2016-12-59 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

Appuyé par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accorder les dérogations mineures et ainsi permettre la construction d'un bâtiment de trois (3) étages d'une hauteur maximale de 13,6 mètres tel que montré aux plans préparés le 18 novembre 2016 par Thomas Thaddeus Truett, architecte, sous le numéro 152, le tout sujet aux conditions énumérées à ladite résolution du CCU, lesquelles font partie intégrante des présentes.

---

**12.2.2 Résolution 2016-12-129 - C.C.U. Demande de construction neuve DPCOL150041, matricule 1721-33-1194, 750, chemin Thomas-Robert, lot 5 011 590 du cadastre du Québec, Zone Va-2;**

CONSIDÉRANT la demande de permis de reconstruction du bâtiment principal, et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2016-12-60 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles de Broin  
Appuyé par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Qu'il y a lieu d'accepter le projet tel que soumis sujet aux conditions ci-après et à celles mentionnées à la résolution du CCU portant le numéro 2016-12-60;

CONDITIONS

a) Le demandeur devra s'engager à signer une entente avec la municipalité afin de réparer au besoin les dommages causés au chemin Thomas-Robert pendant la construction;

b) Les plans pour constructions devront être remis à l'inspecteur municipal avant la remise des permis;

Et, une fois toutes ces conditions respectées, autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis requis pour la réalisation de ce projet.

---

13. **Correspondance – Aucune**

---

14. **Affaires nouvelles – Aucune**

---

15. **Période d'intervention des membres du conseil**

---

16. **Période de questions d'ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)**

---

17. **Clôture et levée de la séance**

**Résolution 2016-12-130 - Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer  
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 14 h 44.

---

Monsieur Hugh Scott  
*Maire*

---

Monsieur Martin Paul Gélinas  
*Secrétaire-trésorier*